



DÉLÉGATION CENTRALE MGEN Action Sanitaire et Sociale

3, Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS cedex 15

Tél. Fax : 01 45 38 71 07

cfdtmgen@infonie.fr

<http://www.cfdt-mgen.org/>

Compte rendu de l'assemblée plénière CE ASS du 19 janvier 2011

Cette année 2011 s'annonce « laborieuse ». Nous visualisons déjà bien quels sont les enjeux à travers les dossiers que nous allons étudier dans cette instance. Ca et là on nous annonce des réorganisations surtout dans l'administratif et la logistique. Nous serons toujours attentifs à ce que cela se fasse dans le respect d'une analyse globale en terme de qualité de prise en charge. L'enquête sur la santé au travail montre dans notre secteur une très grande charge de travail doublée d'une forte charge émotionnelle : Il faudra trouver des solutions et nous ne pourrons pas faire l'économie de regarder de plus près la politique d'emploi dans les établissements qui préfèrent avoir un organigramme en deçà des besoins et compenser par des intérimaires ou vacataires. Monsieur COTTARD, Président du CE, répète souvent que nos établissements doivent voir leurs budgets revenir à l'équilibre sous peine d'être mis sous tutelle voire même perdre leurs autorisations. Entre autre, concernant les EHPAD, les ratios d'encadrement apparaissent comme supérieurs aux moyennes nationales à 0,58 mais bien en dessous des 0,80 préconisés. Les derniers décrets obligent l'accueil de résidents de plus en plus dépendants avec des pathologies invalidantes physiquement et psychologiquement dans des structures

vieillissantes et souvent peu adaptées à ces prises en charge, ce qui génère un surcroît de travail dans de mauvaises conditions.

L'autre aspect réside dans l'incidence de la politique de la MGEN vis-à-vis de ses mutualistes entrés avant les conventions tripartites dans nos établissements, alors maisons de retraite. Cette facturation moindre vient creuser les déficits et il paraît inconcevable que l'on en fasse supporter les effets aux salariés. Il serait intéressant de pouvoir identifier cette somme pour chaque établissement.

L'année 2010 a été très nettement perturbée par la mise en place de la loi sur les retraites : 8 journées de grève en semaine et 2 le samedi. La MGEN s'est dite solidaire des mouvements sociaux sur le sujet. Malheureusement pas complètement puisque ces journées de grève étaient décomptées au même titre que la maladie pour le calcul de la prime décentralisée et au comble les heures ont été cumulées pour faire des jours : mesure illégale suivant la convention collective. La CFDT exprime ici sa colère estimant que la MGEN aurait pu se singulariser d'autant que ces sommes prélevées aux salariés qui se battaient pour tous ont été reversées aux non grévistes !

Information de Monsieur HUBERT sur le DMI / HYGIE / OSIRIS

Pour l'heure la MGEN n'a pas encore arrêté son choix pour le DMI. L'IMR face à sa difficulté de travailler avec son logiciel DISPORAO a demandé au siège l'autorisation de passer pour ce qui est du circuit du médicament à OSIRIS. Pour l'heure il n'y a aucune certitude quant à la compatibilité de celui-ci avec le DMI qui sera choisi !

Hôpital manager verra la fin de son installation en juin 2011 pour les derniers établissements.

Rueil Malmaison : Réorganisation des horaires du service accueil

La direction souhaite remplacer 1ETP technicien administratif par 0,5 ETP employé administratif le delta non pourvu demande une plus grande mise à disposition de l'équipe soignante de nuit du troisième étage où sont accueillis des patients difficiles :

Pour la CFDT cette réorganisation entraînera une diminution de la qualité et de la sécurité dans la prise en charge de ces patients difficiles et déstabiliser le service accueil par la baisse de l'amplitude horaire : vote contre.

Projet d'établissement 2010 / 2014 du centre de santé mentale de Bordeaux

Projet intéressant mais la CFDT souligne un projet social trop « light » sans visibilité sur une GPEC identifiable.

La Ménaudière Réorganisation du service administratif

Celle-ci se fera au travers d'une nouvelle répartition des tâches ainsi qu'en regroupant les services accueil et admission afin de supprimer les heures supplémentaires et les remplacements tout en préservant les cycles de travail qui convenaient aux salariés .

La CFDT apprécie une initiative qui préserve les conditions de travail, prévoit les formations nécessaires en apportant une efficience supplémentaire et permet des économies : vote pour.

Réorganisation avec modification des horaires des agents de soin et du service logistique à l'Arbizon.

Pour la CFDT ce dossier travaillé en amont avec les équipes permet un consensus et de simplifier les plannings tout en préservant les acquis :RTT le vote ne peut être que favorable.

Avenant à l'accord prévoyance du 14 novembre 2008

Une nouvelle répartition des cotisations employeur / salarié sur les feuilles de paie en l'occurrence de celle concernant la prévoyance permettra, par défiscalisation des indemnités complémentaires, que celles-ci cumulées avec les indemnités Sécurité sociale préservent le salaire net du salarié pendant la durée de la maladie.

La CFDT signe cet avenant mais dans un même temps va contrôler que la rémunération des salariés en congé maladie suive les règles de la convention collective.

Amélioration des conditions de travail grâce à un CLACT (Contrat Local d'Amélioration des Conditions de Travail) à Alexis Leaud / Camille Blanc (Saint Jean d'Aulps / Evian)

Il s'agit d'une mesure d'accompagnement en rapport avec le futur déménagement des salariés sur le site d'Evian. Son financement se fera à hauteur de 30% par l'ARS et 70% par la MGEN.

2 actions : Développer la prévention des risques psychosociaux, du stress dans le cadre du transfert d'activité et prévenir les risques liés aux TMS (troubles musculo squelettiques).

Pour la CFDT, toutes les actions qui vont dans le sens de l'amélioration des conditions de travail sont les biens venues d'autant que nous sommes toujours dans l'attente des mesures décidées par la MGEN suite aux résultats de l'enquête sur le « Bien être au travail ». Pour les salariés de cet établissement le déménagement de Saint Jean d'Aups sur Evian est une réelle difficulté . Nombreux sont ceux qui ont fait leur vie à proximité de leur lieu de travail et devront réorganiser leur vie personnelle. L'accès pour Evian se fait par une route très sinueuse avec en hiver des conditions climatiques souvent difficiles : A suivre de très près !!!!

Information sur le projet architectural de Evian

Le futur établissement sera de 200 lits ou places pour un encadrement de 200 ETP. 800 000 euros viennent de fonds mutualistes. Il serait intéressant d'aller vers un conventionnement avec la Suisse afin de développer l'accueil de patients de cette nationalité.

Toujours les mêmes difficultés : la fuite du personnel français vers la Suisse !

Restitution de l'audit CNMEAR du Royans réalisé par CTC Conseil

A la demande du Siège National, un audit a été réalisé sur la situation du Royans. Sous couvert de tracer une feuille de route à la nouvelle équipe de direction, la MGEN cherche à réduire les déficits établis pour l'exercice 2009 à hauteur de 2 millions € (soit 800 000 € sur budget réglementé et 1,3 Millions € de budgets annexes consentis

par la MGEN depuis l'ouverture de la structure). La direction des établissements dit s'appuyer sur des ratios moyens encadrant ce type d'activité en France tout en reconnaissant la pertinence de cet établissement dans le paysage médico-social régional. Ainsi elle présente son challenge : une normalisation des dépenses conduisant l'établissement à une situation d'équilibre dès 2013... qui pourrait se traduire par une suppression de plusieurs dizaines de postes .

La CFDT rappelle l'engagement historique (34 ans) des dirigeants de l'entreprise vis-à-vis de l'édifice, de la prise en charge des résidents, de leurs familles et des salariés qui se sont mis résolument au service d'enfants et adultes en situation de handicap si sévère que nulle autre structure ne voulait les accueillir.

La CFDT a rappelé toute la responsabilité de la MGEN et des équipes de direction successives dans la dégradation de cette situation. Elle n'acceptera pas le démantèlement d'un établissement qui fut longtemps présenté comme emblématique de l'action mutualiste.

La CFDT a contesté l'objectivité de cet audit tout en reconnaissant la nécessité d'un débat de fond qui devra s'articuler autour d'un véritable projet d'établissement, seul outil permettant de définir les orientations futures et les moyens à mettre en place pour y aboutir.

La CFDT rappelle qu'un audit n'est en aucun cas décisionnel. Elle demande à la MGEN de laisser tout le temps nécessaire au débat local et national, de se déterminer en terme de stratégie quant à la prise en charge de personnes atteintes d'un handicap lourd, de réfléchir à des objectifs réalisables quant au retour à l'équilibre en adéquation avec ce type de prise en charge .

L'activation de la commission CACT est envisagée, elle pourrait servir de lien : Pour ce faire tous les éléments devront être fournis à ses membres.

Avec vos élus CFDT

« POUR DES DÉLÉGUÉS QUI DISENT CE QU'ILS FONT et QUI FONT CE QU'ILS DISENT ! »